**Entente de partenariat**

ENTRE :Le **COMITÉ ÉTUDIANT CPA DE L’UNIVERSITÉ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**, située au au xxx, rue Nom, Ville (Québec) X1X 1X1, ici représenté par M./Mme Prénom Nom, titre et fonction, dûment autorisé(e) aux fins des présentes.

Ci-après désigné « COMITÉ ÉTUDIANT CPA »

ET : **compagnie XYZ Inc**, personne morale légalement constituée, ayant son siège social au (adresse), ici représenté par Mme/M. XXX, titre et fonction, dûment autorisé(e) aux fins des présentes.

Ci-après désigné « PARTENAIRE »

**ATTENDU QUE la détention du statut de Partenaire Signature / de Saison / d’Événement / À la carte permet au PARTENAIRE de bénéficier d’une large visibilité dans le cadre d’un ou plusieurs événements organisés par le COMITÉ ÉTUDIANT CPA.**

**ATTENDU QUE** le PARTENAIRE a fait part de son intention de s’associer au COMITÉ ÉTUDIANT CPA à titre de *PARTENAIRE* ***Signature /* de *Saison /* d’*Événement* / *À la carte***.

**ATTENDU QUE**, dans de telles circonstances, les parties désirent préciser les modalités et conditions de cette entente de partenariat et circonscrire les droits et obligations de chacune d’elles.

**EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :**

## 1. DURÉE et entrée en vigueur

La présente entente sera d’une durée de 12-24-36 mois et entrera en vigueur le 1er avril 2013.

**2. RENOUVELLEMENT**

L’entente demeure pleinement en vigueur pour la durée initiale prévue à la clause 1 et est prolongée automatiquement pour des périodes de renouvellement successives correspondant à la durée initiale aux conditions énoncées à la présente entente à moins qu’un avis de résiliation soit transmis au moins trente (30) jours avant l’expiration de la durée initiale ou de tout renouvellement, auquel cas l’entente expirera à la fin de la durée alors en cours.

## 3. OBLIGATIONS DU COMITÉ

À compter du 1er avril 20XX et jusqu’au 31 mars 20XX, à moins que le PARTENAIRE n’y renonce en tout ou en partie, le COMITÉ ÉTUDIANT CPA s’engage à offrir au PARTENAIRE les privilèges suivants :

**3.1 Statut exclusif dans son secteur d’activité pour l’événement du COMITÉ ÉTUDIANT CPA décrits dans l’annexe A.**

Le secteur d’activité du PARTENAIRE est décrit selon *Le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord de (SCIAN) 2007* de Statistique Canada et est défini comme suit :

* X

**3.2 Visibilité générale**

En sus de la visibilité dans le cadre des événements décrite dans l’annexe A, le COMITÉ ÉTUDIANT CPA fournit au PARTENAIRE la visibilité générale suivante :

* + x

**3.3 Inscriptions aux événements**

Deux (2) inscriptions gratuites sont offertes au PARTENAIRE pour chacun des événements décrits dans l’annexe A.

**3.4 Autres privilèges offerts au PARTENAIRE**

* + X

## 4. OBLIGATIONS DU PARTENAIRE

Le PARTENAIRE s’engage par les présentes à :

* Reconnaître et accepter d’être associé à l’événement mentionné à l’annexe A qui est organisé par le COMITÉ ÉTUDIANT CPA.
* Fournir au COMITÉ ÉTUDIANT CPA, avant les dates de tombée demandées, son logo en couleur, son logo en noir et son logo en blanc en format .eps (vectoriel) 300 dpi de résolution. Les formats .tif ou jpeg de 300 dpi de résolution seront aussi acceptés. À défaut de respecter les formats de résolution suggérés, le COMITÉ ÉTUDIANT CPA ne pourra être tenu responsable de la qualité d’impression des logos.
* Connaître et comprendre les exigences imposées par la Loi canadienne anti-pourriel (L.C. 2010, ch. 23) et s’engager à les respecter pour tout envoi qu’il pourrait effectuer par messagerie électronique en vertu de la présente entente ;
* Verser au COMITÉ ÉTUDIANT CPA, conformément à la facture qui lui sera transmise par le COMITÉ ÉTUDIANT CPA, à la suite de la signature de la présente entente, une somme totale X mille dollars (X 000 $) en sus des taxes applicables, payable en un versement / payable en deux versements de la façon suivante :
* x 000 $ versés le 1er avril 2013 ;
* x 000 $ versés le 1er octobre 2013.

## 5. Utilisation des logos du PARTENAIRE

Les logos du PARTENAIRE fournis au COMITÉ ÉTUDIANT CPA dans le cadre de la présente entente ne seront utilisés qu’aux fins de cette entente.

Advenant la résiliation de la présente entente, le logo du PARTENAIRE sera retiré de tout matériel de communication ou de promotion que le COMITÉ ÉTUDIANT CPA imprimera ou publiera en format électronique ainsi que des invitations, billets, affiches, panneaux et programme relatifs à l’événement.

**6. RÉSILIATION**

Les parties peuvent résilier en tout temps la présente entente en transmettant un avis écrit à l’autre partie par un moyen faisant preuve de sa réception. L’entente sera résiliée à compter de la réception d’un tel avis par son destinataire.

Advenant que l’entente soit résiliée par le COMITÉ ÉTUDIANT CPA, le COMITÉ ÉTUDIANT CPA remboursera le PARTENAIRE en proportion des jours écoulés à la présente entente.

Advenant que l’entente soit résiliée par le PARTENAIRE, celui-ci remboursera au COMITÉ ÉTUDIANT CPA les frais que le COMITÉ ÉTUDIANT CPA devra encourir en conséquence de la résiliation de l’entente, notamment les frais de réimpression des invitations, billets, affiches, panneaux et programme relatifs à l’événement sur lesquels le logo du PARTENAIRE devra être enlevé.

## 7. ENTENTE COMPLÈTE ET FINALE

La présente entente constitue l’entente complète et finale existant entre les parties et remplace toute autre entente antérieure, écrite ou verbale.

**LES PARTIES ONT SIGNÉ LA PRÉSENTE ENTENTE EN DEUX COPIES.**

**Date**   **Date**

**Nom**  **Nom**

Titre Titre

Université xxx Compagnie

**ANNEXE A**

**Ex. Cocktail**

Événement se tenant en …

Le *PARTENAIRE* ***Signature /* de *Saison /* d’*Événement*** (pour l’événement **X) / *À la carte*** (pour l’événement **X)**bénéficiera des privilèges suivants :

**Avantages**

1. **Mention à l’ouverture et à la clôture de l’événement**
2. **Visibilité**
	* Logo et raison sociale du PARTENAIRE s’il y a lieu et selon les dates de tombée sur :
		+ …;
	* X.

**Date et lieu de l’événement** :

* + 19 février 2014 – Palais des réunions

**(Si plus qu’un événement, faire 1 annexe par événement)**